à tenir en présence des bruits de guerre qui tendent à s'accréditer. D'ores et déjà, l'envoi d'un manifeste à toutes les fractions des socialistes internationaux, aurait été décidé.

Le drame parisien

Paris, 23 mai. — Nous avons dit que Mme Claire Reymond s'était constituée prisonnière au bureau de M. de la Londe, commissaire de police du quartier de la place Vendôme. De là, elle fut mise à la disposition de M. Aragon, qui l'interrogea aussitôt sur les circonstances qui avaient précédé et qui avaient accompagné le drame. Mme Reymond a exprimé des regrets de l'acte dont elle s'était rendue coupable.

« Les lettres que j'avais trouvées, a-t-elle dit, établissaient les relations de mon mari avec Mme Lassimonne. Poussée à bout, je m'armai d'un petit poignard et je pris le revolver de mon mari. Lorsque j'entrai dans la chambre à coucher, j'aperçus Yvonne appuyée sur le lit. Avons-nous échangé ensemble quelques paroles ? Je ne me rappelle pas. Mais je sais qu'Yvonne était devant moi, riant. J'ai perdu la tête ; j'étais folle. J'ai tiré plusieurs coups de revolver, sans savoir ce que je faisais. Puis j'ai frappé avec mon poignard. Après, je suis partie comme une flèche. »

Paris, 23 mai. — M. Atthalin, juge d'instruction, a été chargé de l'affaire de Mme Raymond ; celle-ci a choisi comme avocat Me Demange.

Nouveaux troubles au Brésil

Paris, 23 mai. — Le *Courrier du soir* publie une dépêche d'après laquelle de nouveaux troubles se seraient produits au Brésil.

Quatre artilleurs morts sous un éboulement

Aubervilliers, 23 mai. — Des artilleurs étaient occupés, cette après-midi, au fort d'Aubervilliers, à faire une tranchée; malgré les précautions, un éboulement se produisit et ensevelit quatre artilleurs qui sont morts.

Ravachol et ses complices à Saint-Etienne

Saint-Etienne, 24 mai. — L'instruction du crime de la Varizelle a fait découvrir que des relations existaient entre Ravachol et la fameuse bande composée de faux-monnayeurs, voleurs de vaches, etc., etc., à la tête desquels étaient Chareyre, Fachard, Boyer et la femme Rulière. Ces trois derniers furent condamnés par la cour d'assises de Montbrison, à la session de décembre. Ravachol en était le deuxième chef incontesté.

L'instruction ne sera pas encore close, car des révélations pourraient amener bientôt des arrestations dans le milieu anarchiste stéphanois. S'il en est ainsi, Ravachol ne passerait pas devant les prochaines assises qui, d'après la loi, doivent s'ouvrir en juin.

Saint-Etienne, 23 mai. — Le bruit court que, faute de preuves suffisantes et malgré les graves présomptions qui pèsent sur Ravachol, l'instruction du crime de la Varizelle serait abandonnée.

Le Czar à Copenhague

Copenhague, 23 mai. — L'*Etoile Polaire* ayant à bord la famille impériale de Russie est arrivée à 7 heures. Il y a eu grande réception.

Les faux bruits à propos des pigeons voyageurs

Paris, 23 mai. — Divers journaux belges prétendent que des mesures spéciales ont été prises à l'égard des pigeons voyageurs qui sont expédiés de Belgique en France. Le baron Beyens, ministre de Belgique, a fait des démarches auprès de la préfecture de police pour s'informer de la nature de ces mesures.

M. Lozé lui a répondu qu'aucune mesure spéciale n'avait été prise au sujet de ces expéditions de pigeons voyageurs, et que les journaux belges s'étaient fait l'écho de bruits dénués de fondement.

La loi sur le recrutement

Paris, 23 mai. — Le ministre de la guerre, en présence des divergences d'interprétation et de l'émotion produite à la suite du dépôt du projet de loi modifiant la loi de recrutement, donne, par une note officieuse, les explications suivantes :

Actuellement, il y a dix classes d'armée active et de réserve et 15 classes d'armée territoriale. Les dix classes d'armée active permettaient de constituer cinq bataillons par subdivision de région, chiffre insuffisant pour organiser une brigade. Afin de parer à cet état de choses on organisa les régiments mixtes, c'est-à-dire qu'on prit, en fait, un bataillon actif auquel on adjoignit deux bataillons territoriaux. La brigade était ainsi constituée à 4 bataillons actifs et deux territoriaux. Ce système laissait inactif au dépôt un bataillon actif. Les rôles étaient renversés, les réservistes et les territoriaux ne partant pas.

On crée donc 13 classes d'armée active et de réserve et 12 classes d'armée territoriale et de réserve.

Le premier groupe constitue l'armée de première ligne, le second sert à la défense du pays et à occuper les places fortes.

Le ministre va faire demander par voie hiérarchique aux officiers territoriaux ceux qui veulent passer à l'armée active.

Paris, 23 mai. — En dehors de la note officieuse que je vous ai envoyée, voici des renseignements exacts et puisés à bonne source sur l'économie du nouveau projet.

Actuellement le service militaire comprend 25 ans de services divisés comme suit : 3 ans dans l'armée active, 7 dans la réserve, 6 dans l'armée territoriale et 9 dans la réserve de cette armée.

Le nouveau projet exige toujours de chaque citoyen 25 ans de service, mais ils seraient divisés comme suit : 3 ans dans l'armée active, dix ans dans la réserve au lieu de sept, six ans dans l'armée territoriale et six ans dans la réserve de cette armée.

Cependant, et uniquement pour l'armée territoriale, le projet n'est pas ferme sur cette division qui dépendra de ce que proposera la commission de l'armée après avoir entendu le gouvernement. Il pourrait par conséquent se faire que le service dans le territoriale fut de 3 ans pour le premier ban et 9 ans pour le second.

En tout état de cause, il y aurait toujours 2 périodes de 28 jours et une de 13, mais alors que celle-ci se fait vers 31 ans elle serait reportée vers l'âge de 34 ans.

En outre tout homme appartenant à la réserve de l'armée territoriale sera convoqué une fois pour une sorte de constatation d'existence et d'inspection physique.

Ce nouveau système divise bien comme le dit la note officieuse l'armée en deux parties bien distinctes et ne pénétrant plus comme cela a lieu aujourd'hui.

En effet, actuellement, il peut dépendre du caprice du recrutement de comprendre un territorial dans l'armée de première ligne et l'on fait observer que cette situation faite à un territorial étant illégale et irrégulière, celui-ci pouvait déserter sans tomber sous le coup de la loi.

D'autre part un individu appartenant à la réserve de l'armée active pouvait être affecté à l'armée de deuxième ligne.

Ces inégalités et ces abus disparaissent.

L'armée de première ligne, homogène et bien séparée, comprend les soldats du service actif et de la réserve. L'armée de deuxième ligne ne comprend que des territoriaux (1er et 2e ban).

Tout homme au-dessous de 34 ans fait partie de la première. Tout homme au-dessus de 34 ans fait partie de la seconde.

La loi aura un effet rétroactif, c'est-à-dire que les 3 plus jeunes classes actuelles de la territoriale passeraient dans la réserve.

Les officiers qui encadrent ces classes et que leur âge placerait dans la territoriale nouvellement constituée seront admis à faire connaître s'ils consentent à suivre leurs hommes.

Sept jeunes filles noyées

Zurich, 23 mai. — Les pensionnaires de l'Institut Warmbach, près de Lachen, canton de Schwytz, faisaient ce matin une excursion sur le lac de Zurich, lorsque le bateau coula.

Sept jeunes filles ont été noyées.

Troubles grévistes en Espagne

Barcelone, 23 mai. — La police a arrêté, à San-Martin de Provensals, sept femmes qui excitaient les ouvriers, en les insultant et en les menaçant. On a arrêté également un individu accusé d'être l'instigateur de la grève des ouvriers estampeurs.

M. Pasteur et l'épilepsie

Un rédacteur du *Temps* a interviewé M. Pasteur. Très ennuyé de tout le bruit qu'on fait autour de cette affaire, le savant a protesté contre les conclusions hâtives qu'on est tenté de lui attribuer.

« Les travaux, nous dit-il, qu'on poursuit à l'Institut Pasteur, sur cette question comme sur nombre d'autres du reste tout aussi intéressantes, n'ont pas donné jusqu'ici les résultats qu'on veut bien leur prêter. Si j'avais, dit le grand bactériologiste en terminant, fait une découverte aussi importante pour l'humanité, je ne l'aurais pas gardée par devers moi, j'en aurais déjà informé le monde entier par la voie de l'Académie de médecine. »

Reconstitution de l'alliance anti-socialiste

L'alliance anti-socialiste, dissoute au lendemain de sa formation, est sur le point de se reconstituer avec des éléments moins disparates, assure-t-on, et en dehors de tout patronage d'hommes politiques, sous le nom d'*Association pour le développement de l'initiative privée*.

Dimanche, au cours d'une conférence contradictoire, depuis longtemps projetée, entre M. Lafargue, député du Nord, et M. Demolins, le promoteur de tout le mouvement, ce dernier a cherché l'occasion d'affirmer son programme et de dissiper tout malentendu.

« Ce que nous demandons, a dit M. Demolins, c'est que le jour où l'initiative, sous une forme quelconque, si faible qu'elle soit, vient à prendre la charge d'un de nos intérêts, on ne voie plus alors la lourde main de l'Etat s'abattre sur nous, pour nous paralyser sous le prétexte de tout conduire. »

L'inauguration de la Bourse du Travail à Paris

Nous avons parlé de l'inauguration de la Bourse du Travail qui s'est faite hier en présence de M. Sauton, président du Conseil municipal; cette inauguration a donné lieu à des incidents scandaleux. Un des orateurs a fait l'apologie de l'Italie et de l'Allemagne; il a été couvert d'applaudissements. Au contraire, on a enlevé la parole à un socialiste qui adjurait ses amis à faire leur devoir si notre territoire était envahi.

Le voyage de M. Carnot à Nancy et la presse allemande

La campagne de presse suscitée à propos du voyage de M. Carnot à Nancy s'envenime. Les Allemands espèrent qu'elle leur fournira un prétexte à de nouvelles provocations.

La nouvelle du mariage de la princesse Hélène démentie

Paris, 23 mai. — On dément la nouvelle arrivée par dépêche de Madrid et annonçant un projet de mariage entre la princesse Hélène, fille de M. le comte de Paris, et l'un des fils du duc de Fernan-Nunez.

Une explosion à Labrousse

Aurillac, 23 mai. — Une explosion a eu lieu cette nuit dans le bureau de poste de Labrousse. L'engin était chargé avec de la poudre noire. Il n'y a pas eu d'accident de personne.

Les Anglais à Lagos

Londres, 23 mai. — Un télégramme de Lagos au *Times* est ainsi conçu :

« Une bataille sanglante qui a duré trois heures a été livrée près de Maybouc.

» L'armée des Jébus a été battue et a laissé sur le terrain quatre cents morts, au nombre desquels se trouvent vingt chefs. Du côté des Anglais, il y a eu plusieurs morts.

» Jébudoé a été occupé aujourd'hui.

» Le roi des Jébus a été fait prisonnier par le capitaine Gordon. »

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Une délégation de la « Roubaisienne » composée de MM. Ach. Libouton, président, Pennel, vice-président et Piescevaux, chef de gymnastique, s'est rendue, lundi après-midi, près de l'administration municipale, à la mairie.

M. Libouton, s'adressant à M. le maire, lui a demandé de bien vouloir continuer, à la *Roubaisienne*, la bienveillance que la municipalité précédente lui accordait.

« Les jeunes gens qui composent cette société, a-t-il dit, sont en partie des ouvriers qui trouvent, dans la pratique des exercices de gymnastique, en même temps qu'une salutaire distraction, le moyen de se fortifier, de s'assouplir, de se rendre vigoureux et agiles. »

M. Carrette, au nom de l'Administration municipale, a répondu que la ville était toute disposée à encourager les sociétés et que la *Roubaisienne* pouvait compter sur l'appui de la municipalité; il a terminé en souhaitant aux gymnastes une série de nouveaux succès.

Les premières communions et les confirmations. — Près de cinq cents enfants de la paroisse Sainte-Elisabeth s'approchaient, lundi matin, pour la première fois, de la sainte Table. Ils remplissaient la grande nef de l'église; leurs familles occupaient entièrement les nefs latérales.

A dix heures et demie, ces mêmes enfants étaient de nouveau réunis dans l'église pour y recevoir des mains de Mgr Theuret le sacrement de confirmation.

Sa Grandeur est arrivée dans cette paroisse après avoir, à huit heures et demie, administré le même sacrement aux enfants du Très Saint Rédempteur.

Une foule nombreuse s'était groupée sur le parcours qu'a suivi Mgr Theuret pour se rendre processionnellement à Sainte-Elisabeth. Il a été vivement touché de cette manifestation de foi, et dans son allocution qui a suivi le court examen qu'il a fait subir à deux jeunes garçons et à deux jeunes filles, il a témoigné la satisfaction qu'il en avait éprouvée.

Dans l'après-midi, les premiers communiants de Sainte-Elisabeth se sont rendus de nouveau, à l'église pour la cérémonie de la rénovation des vœux du baptême et pour la consécration à la Sainte-Vierge.

Après le salut solennel qui a clôturé cette touchante fête, les enfants ont terminé cette belle journée dans les réjouissances intimes de la famille.

Une attaque nocturne au « Cheval Blanc. » — *Un homme grièvement blessé.* — Un contre-maître de la maison Motte et Meillassoux, qui habite Lys, s'était attardé à Roubaix, dans la soirée de samedi. Vers une heure il s'en retournait chez lui, légèrement ivre, en suivant la route de Lannoy.

Arrivé à l'endroit dit : *Au Cheval Blanc*, il fut accosté par quatre individus qui lui demandèrent où il allait. Le contre-maître raconta, entre autres choses, qu'il était contre-maître. « Ah ! tu es contre-maître, répliquèrent les autres, eh bien on va te faire ton affaire ».

Ils le terrassèrent et lui donnèrent force coups de poing à la figure et sur tout le corps.

Le malheureux contre-maître appela au secours. Des voisins se levèrent et se rendirent à l'endroit d'où venaient les cris. A leur approche, les quatre agresseurs prirent la fuite.

Près du fossé qui longe la route, était étendu le malheureux contre-maître, baignant dans une mare de sang et poussant des gémissements. Un agent de police qui demeurait dans le quartier fut averti. Il se rendit près du blessé dont la figure ne formait qu'une plaie, l'amena chez lui et lui prodigua des soins. Il le reconduisit ensuite chez lui, à Lys.

Les agresseurs sont des ouvriers du quartier qui habitent la cour Fiévet ; l'un d'eux est mal noté. Une enquête a été ouverte, mais jusqu'ici, il n'y a pas eu d'arrestation.

Les suites d'une rixe. — Dans l'après-midi de dimanche, vers trois heures, une rixe violente éclatait entre plusieurs buveurs, à l'estaminet du *Chien Bleu*, rue de Tourcoing. Expulsés par le patron de la maison, ils continuèrent à se disputer sur le trottoir, tout en remontant le pont Morel. Bientôt une bataille en règle commença dans la rue Jacquart. De nombreux curieux s'attroupèrent autour d'eux, pour suivre les péripéties de la lutte.

On signala aux combattants l'arrivée de deux sergents de ville, et tous se dispersèrent en quelques instants, à l'exception d'un seul, qui restait de bonne prise.

Aidés d'un gendarme qui passait à ce moment, les agents se mirent en devoir d'arrêter l'individu, qui paraissait prendre une attitude offensive. Ils avaient affaire à un homme de vingt-cinq ans environ, d'une vigueur exceptionnelle, décuplée par la surexcitation alcoolique. C'est en vain qu'ils unirent leurs efforts pour se saisir de lui, l'ivrogne se défendait de la tête, des poings et des pieds, et résistait victorieusement.

Cependant le rassemblement grossissait sans cesse, et cette scène scandaleuse, qui durait depuis longtemps déjà, menaçait de s'éterniser. Les représentants de la force publique, redoutant une manifestation hostile de la foule, crurent prudent de laisser partir l'individu, sauf à s'assurer immédiatement de son identité, et à le retrouver en temps utile.

Ils le remirent, le visage tout couvert de sang, et les vêtements complètement déchirés, à deux de ses camarades, pour le reconduire à son domicile, et ne tardèrent pas à savoir que c'est un nommé X., habitant le quartier du Cul-de-Four, ouvrier à l'ancien peignage Morel.

Ils apprirent bien plus : ils avaient mis la main sur un sujet belge, qui était venu chercher asile en France, après avoir été condamné dans son pays à plusieurs années d'emprisonnement.

Des ordres étaient donnés lundi matin, à la première heure, pour appréhender celui qui, la veille, avait cru avoir le dernier mot avec les autorités françaises. Une escouade d'agents se présenta à l'établissement de MM. Fury et Cie, et un contremaître, prévenu en conséquence, invita X... à passer au bureau.

Mais celui-ci, flairant une visite de la police et une arrestation imminente, résolut de s'échapper encore une fois. Il prit sa course vers le mur de clôture de l'usine, qu'il longe le canal, l'escalada en un instant, et, sautant sur le quai, s'enfuit du côté de la frontière.

Une vengeance avortée. — Lundi matin, l'agent de sûreté Béague était requis par un employé de l'établissement Roussel-Desrousseaux, rue Watt, qui lui disait qu'un sieur Cauvin Joseph, chauffeur à la fabrique, voulait se venger : Cauvin avait été prévenu samedi dernier. L'agent interrogea et fouilla l'ouvrier sur qui ont trouva un revolver non chargé. Cauvin déclara avoir acheté le revolver, la veille, chez M. Lien, armurier rue du Curé. Cet ouvrier, qui est âgé de 37 ans et est né à Bruges, a été écroué à la disposition de M. le commissaire du second arrondissement.

Une prétendue tentative criminelle. — L'enquête à laquelle s'est livré M. Chauveau, commissaire du 4e arrondissement, relativement à l'accusation portée par un sieur Henri Bayart, contre la mère de son amie, la quelle suivant lui, aurait déposé son enfant, âgé de 2 mois, sur les rails de la ligne du chemin de fer de Menin à Somain, a établi que cette tentative criminelle n'a pas été effectuée.

Deux douaniers, posté à la barrière des Hautes — territoire de Roubaix — ont vu une femme ivre tenant un enfant dans ses bras. Ils ont alors prié une ménagère qui passait de prendre l'enfant et d'aller le porter au commissaire de police de Wattrelos. Celui-ci, qui avait reçu la même déclaration que son collègue de Roubaix, a fait arrêter la femme — une nommée Thiempondt Amélie, âgée de 55 ans et demeurant à Wattrelos, au hameau du Crétinier.

M. le commissaire de police de Wattrelos fit conduire lundi cette femme au bureau de M. Chauveau ; comme elle est sous le coup d'un arrêté d'expulsion pris contre elle le 28 octobre 1879, elle a été de ce chef maintenue en état d'arrestation.

Antérieurement, M. Chauveau avait fait demander à M. Renard, commissaire de police de Wattrelos, si, d'après les renseignements qu'il avait pu recueillir, l'accusation portée contre la femme Thiempondt était exacte ; M. Renard avait fait répondre affirmativement.

Affaires de violences. — Elles ont été multiples, mais heureusement de peu de gravité, dans la journée de lundi C'est ainsi que le jeune homme dont nous avons parlé hier et qui tapageait rue de Viviers, y a également frappé et insulté plusieurs femmes. D'autre part, un rattacheur de la rue des Filatures, a saisi par le cou et renversé un huissiste marchand de journaux qui ne lui disait rien. Rue Magenta, un individu, du nom de Q... a brisé des vitres chez lui et brutalement frappé son père : il est actuellement en fuite. Une moisson de rapports et de procès-verbaux comme on voit.

A cet âge ! — Lundi, vers cinq heures du soir, un jeune homme de seize ans, domestique chez un marchand de chaussures, demeurant à la rue des Arts, se trouvant en état d'ivresse, menait grand tapage dans la rue des Viviers, et prétendait casser les vitres de toutes les maisons du quartier. Deux agents survinrent à point pour l'empêcher de passer de la menace à l'exécution, et l'emmenèrent au dépôt de sûreté du 2e arrondissement.

Un archer victime d'un accident. — Dimanche matin vers onze heures avait lieu une partie de tir à l'arc au but, à l'estaminet de l'*Aigle d'Or*, Grande-Rue. Un archer M. Gustave Hermans, montrait le but au tireur en posant la mainte droite sur la *broche*, placée au centre. Malheureusement le tireur n'avait rien remarqué et laissa partir sa flèche, qui alla s'abattre sur le doigt majeur. La blessure est assez large mais n'est heureusement pas grave.

Un enfant qui tombe dans le canal. — Plusieurs enfants s'amusaient dimanche après-midi sur la berge du canal, quai de Rouen. L'un d'eux Lodoice, Charles, âgé de 4 ans, tomba dans le canal. Aux cris poussés par ses petits camarades, un marinier, M. Adolphe Mathon, accourut et se jeta résolument à l'eau. Il parvint à repêcher le petit imprudent et à le ramener sain et sauf. M. le docteur Delattre lui donna des soins et, après quelques instants, le pauvre petit reprenait connaissance. Il a été reconduit ensuite chez lui, rue de la Guinguette.

Hem. — *Une arrestation.* — La gendarmerie de Lannoy a procédé, lundi matin, à l'arrestation du nommé Jean-Baptiste Veckems, journalier, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Communications diverses

ROUBAISIENNE. — Les membres de la *Roubaisienne* sont convoqués à la gare, aujourd'hui mardi à 6 heures 1/2, pour la réception de la *Fanfare de Beaurepaire*.

CONCORDIA-HARMONIE. — Réunion de la société, mardi 24 mai, à 7 h., à la gare pour la réception de la *Fanfare de Beaurepaire*.

UNION DES TROMPETTES. — Les membres de la société l' « Union des Trompettes » sont instamment priés de se rendre au local mardi soir 24 mai, à 6 h. 1/2, pour la réception de la « Fanfare de Beaurepaire », lauréate du concours de Saint-Mandé.

ALLIANCE CHORALE. — Réunion des membres de l'*Alliance Chorale*, au local, à 6 heures précises : Réception de la *Fanfare de Beaurepaire*.

CECILIA ROUBAISIENNE. — MM. les sociétaires sont priés de se rendre au local, le mardi 24 courant, à 6 heures 1/2 précises, pour assister à la réception de la *Fanfare de Beaurepaire*, victorieuse du concours de Saint-Mandé. Le soir à 9 heures précises, répétition générale. Présence indispensable.

FANFARE DELATTRE. — Les musiciens de la *Fanfare Delattre* sont priés de se trouver à la Gare mardi à 7 h. du soir pour la réception de la *Fanfare de Beaurepaire*.

UNION DES TRAVAILLEURS. — La commission administrative de l'*Union des Travailleurs* prie instamment les sociétaires de se rendre au local Café Depaux, mardi 24 courant, à 6 h. 1/2, pour assister à la réception de la *Fanfare de Beaurepaire*, lauréate du concours de Saint-Mandé. Tenue de rigueur avec insigne.

LA LUTTE POUR LA VIE

Est tellement acharnée, que l'on ne prend pas le temps de songer à soi. On s'agite, on se démène, on se surmène étrangement. L'excès de transpiration, les fatigues exagérées de l'esprit et du corps sont souvent la cause d'une calvitie précoce. On peut la prévenir et la combattre si l'on prend deux ou trois fois par semaine dix minutes pour frictionner le cuir chevelu avec la LOTION du Dr ROFF, qui nettoie la tête, fait disparaître les pellicules, et repousser les cheveux rapidement. Le flacon 3 francs. Dépôt général, Dr ROFF, rue Ste-Catherine, 164, Bordeaux.

Dépôt : Tourcoing, Bruneau, phcien, 2, rue de Lille. 30816d

Chansons, fables & pasquilles tourquennoises

PAR WATTEUW

Prix 2 fr. 50, en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*.

On peut se procurer le **plan de la Ville de Roubaix**, au prix de 0 fr. 40, à la librairie du *Journal de Roubaix*.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 fr. le cent

IMPRIMERIE ALFRED REIBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

WATTRELOS

Un singulier créancier. — Depuis un certain temps, Mme Joséphine S... devait à un roubaisien nommé D... une certaine somme, pour livraison de marchandises. D..., pour se payer, a enlevé chez elle, en son absence, divers objets évalués trente francs. Plainte a été portée.

TOURCOING

Le concours d'orphéons du 6 juin. — Le grand concours international de chant d'ensemble, organisé le lundi de Pentecôte 6 juin, par la société des orphéonistes (Crick-Sicks) de Tourcoing, promet d'être une fête orphéonique absolument remarquable.

Les sociétés concurrentes travaillent avec un véritable acharnement : les comptes-rendus des journaux locaux qui nous parviennent attestent tous que ces sociétés se présenteront au concours de Tourcoing dans des conditions exceptionnelles.

L'organisation du concours est dès maintenant terminée; elle ne laissera à désirer sur aucun point.

M. Massenet a donné dimanche dernier, au concert organisé par la *Philharmonie* d'Armentières, l'assurance formelle de sa présidence du concours. La commission de la société des Orphéonistes, délégguée près de lui en a reçu l'accueil le plus flatteur. Le jury, composé d'hommes éminents, sera donc au complet.

Tourcoing recevra dans quinze jours l'élite des jurés, directeurs et amateurs de musique de toute la région et de la Belgique.

Les fêtes anniversaires de la Société des Orphéonistes (Crick-Sicks) s'ouvriront le dimanche 5 juin par l'exécution, en l'église de St-Christophe, de la messe solennelle de Gounod, avec chœurs d'hommes et d'enfants, et orchestres.

A deux heures de l'après-midi un banquet réunira, au local de la société, hôtel du Cygne, les anciens et les jeunes *Crack-Sicks*, les fondateurs et ceux qui continuent leur œuvre.

Trois sociétés concurrentes arriveront le dimanche soir. *Les Enfants de Lutèce*, de Paris, *Les Amis de la Rice-Gauche*, de Paris, et l'*Alsace-Lorraine* de Reims.

On nous assure que la musique municipale donnera le soir sur le kiosque de la Grand'Place, un concert au cours duquel elle exécutera plusieurs œuvres du Président du jury, M. Massenet.

Le lundi, à 9 heures, tirage au sort pour l'ordre d'exécution chez M. Edmond Masurel, en présence des présidents des sociétés concurrentes et de leurs commissaires délégués.

A dix heures, réunion de MM. les jurés. A onze heures, ouverture, à la salle des des fêtes, des concours de lecture à vue à huis-clos. A deux heures et demie, dans le vaste hall du Conditionnement, concours de la division supérieure. A sept heures, dans le même local, concours de la division d'excellence.

La ville sera décorée et illuminée, et sans aucun doute les habitants de Tourcoing arboreront tous les couleurs nationales Françaises et Belges, pour honorer les sociétés étrangères et leur laisser un magnifique souvenir du concours.

Nous sommes heureux de pouvoir donner aujourd'hui la poésie du chœur imposé de la division d'excellence, dont M. L. Rosoor, directeur des orphéonistes, a fait, de l'avis d'artistes compétents, une page magistrale.

AMOUR ET PATRIE

Paroles de Reverdy. — Musique de L. Rosoor.

Quand nos fils seront grands, quand ils auront cet âge,
Où la vie apparaît dans un riant mirage
Qui trompe bien souvent et captive les yeux,
Que jamais dans leur cœur ne s'éteigne la flamme
D'un amour sans partage et sacré pour la femme
Qui fera reverdir le chêne des aïeux!

Chêne de la famille aux puissantes ramures
Chêne de nos aïeux, plein de joyeux murmures
Aux saisons de l'Eté,
Salut! arbre divin, planté par Dieu lui-même,
C'est par toi que l'on vit, c'est par toi que l'on aime
Jusqu'à l'Eternité!

II

Voulons qu'ils aient aussi l'amour pur, salutaire,
L'amour du sol natal, l'amour de cette terre,
Doux abri de l'enfance, où dorment nos aînés.
Qu'ils aient dans la mémoire empreint comme sur toile
Un coin de cet azur où scintille l'étoile,
Egide du logis, où tous les deux sont nés.

Nos campagnes qu'ils ont tant de fois parcourues,
Plus belles à nos yeux que Paris et ses rues,
Ses somptueux palais et ses coupoles d'or.
Nos champs, nos prés qu'Avril émaille en paquerettes,
Nos buissons, nos taillis qu'il peuple de fauvettes
Dont le chant est si doux quand le soleil s'endort.

Quand le tranquille cours dont la rive est couverte
D'ombre — semble un ruban sur la tunique verte
Du paisible hameau,
Et que le vieux manoir perché sur la colline
Se mire au clair de lune, en l'onde cristalline
Du limpide ruisseau.

III

Mais qu'ils aient avant tout l'amour de notre France
En ses jours de bonheur, en ses jours de souffrance.
Au foyer comme ailleurs,
Qu'ils aiment en tous lieux notre sainte patrie
Comme on aime une mère, avec idolatrie,
Soldats ou travailleurs.

Et le jour où sa voix, pour la suprême lutte
Sous le même drapeau, du palais à la hutte,
Réunira ses fils les Gaulois et les Francs,
Alors que dans les cieux bruira terrible, immense,
L'épouvantable choc des peuples en démence
Qu'ils soient aux premiers rangs !

La laïcisation des écoles de filles. — Il y avait une bien vive émotion lundi matin dans tous les quartiers avoisinant les écoles que les Sœurs avaient pour la plupart quittées samedi soir. Les voisines parlaient avec animation et rappelaient qu'au moment de s'en aller, en reconduisant les derniers enfants, les bonnes religieuses avaient peine à retenir leurs larmes, et les commentaires allaient leur train.

Certes, on ne faisait guère l'éloge des laïcisateurs à outrance !

Vers 7 heures 1/2 deux religieuses descendaient la rue de Menin pour se rendre au patronage situé dans cette rue où on a provisoirement établi l'école maternelle que les congréganistes ont dirigée jusque samedi au groupe scolaire de la rue Houchard; ce groupe comptait un bon millier d'enfants. Les religieuses étaient arrêtées à chaque pas, par les mères qui leur conduisaient leurs bébés. Et là la cour de récréation fut bientôt pleine.

Les abords du groupe de la rue Houchard étaient absolument déserts. Après huit heures sonnées on n'avait encore vu entrer que trois enfants et on s'attendait à ce que le nombre ne dépasserait pas 15.

Les religieuses prises à l'improviste ont dû répartir leurs élèves sur différents points. Comme nous venons de le dire l'école maternelle est rue de Menin ; deux classes se tiennent dans l'école dominicale de la rue Ste-Germaine ; et les jeunes filles qui travaillent pour obtenir leur certificat d'études suivent les cours de Ste-Thérèse.

Une autre école a été ouverte à la grande satisfaction des parents au-delà du Pont de Neuville, sur la route de Risques-Tout. Mlle Planckaert tenait déjà dans ce quartier une école maternelle; Mme Dupuis ayant mis à la disposition des religieuses une maison assez vaste, on y a établi deux classes primaires pour les enfants de ce quartier si éloigné du centre.

Les fillettes attendaient sur la route l'arrivée des bonnes sœurs; quand elles les ont aperçues accompagnées de Mlle Planckaert, elles leur ont fait une véritable ovation.

Les commentaires n'étaient pas moins ardents à la Croix-Rouge; une voiture de déménagement stationnait en face de l'école et une des quatre institutrices laïques surveillait le déménagement de ses meubles. Là, 14 élèves, pas une de plus, étaient entrées; sans doute ce chiffre n'est pas définitif; il y a à tenir compte du désarroi du premier jour; en outre c'était la ducasse de cette partie de la Croix-Rouge.

Nous avons dit que M. Barrois-Lepers a mis généreusement sa maison de campagne à la disposition des sœurs, qui ont établi leurs classes au patronage vers la Marlière et au « Cercle » du côté du Pont des Piats.

L'Enfant-Jésus, qui était toujours si animé autrefois, paraissait aussi bien désert : quelques enfants seulement y avaient été conduits ; les autres, la grande majorité, avaient été retrouver les bonnes sœurs à l'école de la rue du Prince, car les mamans n'avaient pas hésité à faire un trajet quelque peu plus long.

Au Blanc-Seau 20 élèves seulement sur plusieurs centaines sont restées à l'ancienne école. Toutes les autres ont suivi les religieuses qui se sont établies à la hâte dans deux maisons vacantes. C'est au Blanc-Seau qu'on a eu le plus de difficultés à vaincre ; car là on a été plus qu'ailleurs pris à l'improviste, et rien, absolument rien.

Le dernier groupe le plus important de tous est celui de la rue des Dragons où il y avait près de 200 enfants. Les sœurs se sont retirées tout à coté, dans le vaste établissement agrandi depuis peu rue Notre-Dame-des-Anges. Il n'était resté aux anciennes écoles que 15 enfants, et encore affirmait-on dans le voisinage que parmi ces 15, 5 y étaient entrées par surprise, et n'y seraient pas retournées l'après-midi !

A l'asile Saint-François, rues du Collège et de Gand, les choses se sont passées exactement comme à l'Enfant-Jésus. Les enfants sont maintenant gardés rue de Menin.

Tué au service de la patrie. — Nous avons annoncé hier le triste accident survenu lundi après-midi dans les tranchées creusées autour du fort d'Aubervilliers.

Nous avons le regret d'apprendre que l'un de nos concitoyens se trouve parmi les victimes, M. Robert Lemettre, fils de M. Lemettre-Collart, fabricant, rue de Roubaix, a trouvé la mort dans les circonstances dramatiques que nous relatons plus loin.

M. Robert Lemettre n'avait que 20 ans; il était maréchal-des-logis et un avenir brillant se présentait devant lui. Il y a quelques jours à peine il écrivait à ses parents que ses hommes avait un travail pénible à exécuter et que pour les encourager il devait leur donner l'exemple en creusant lui-même les tranchées. C'est donc au poste d'honneur qu'il a péri, victime du devoir.

La fatale nouvelle est parvenue mardi matin à la famille. Des démarches ont été faites immédiatement pour ramener à Tourcoing le cadavre du pauvre jeune homme.

Nous trouvons dans le *XIXe Siècle* le récit suivant des circonstances dans lesquelles l'accident est survenu :

» Un terrible accident s'est produit hier après-midi, à une heure, à cent mètres environ du fort d'Aubervilliers où un détachement du 16e bataillon d'artillerie de forteresse était exercé à la construction d'une batterie de siège.

» Après avoir établi un double emplacement pour le tir des pièces, de chaque côté d'une plate-forme ayant 15 mètres de front et entourée d'une tranchée profonde de 3 m. 50, les artilleurs, sous la direction du capitaine Bertet, avaient commencé à creuser dans le talus de la tranchée deux abris destinés à recevoir les munitions.

» Ces abris devaient avoir une longueur de 2 m. 30 sur une hauteur à peu près égale. Dès que l'on eut étayé les parois dans leur partie inférieure, les pioucheurs continuèrent leur besogne. Mais ils s'aperçurent que les terres s'éboulaient et le capitaine Bertet fit aussitôt cesser le travail. Il envoya quelques hommes chercher des madriers dans la partie de la tranchée située derrière la plate-forme.

» Les brouetteurs et les chargeurs demeurèrent seuls en présence du deuxième abri. C'est alors que l'éboulement commença. Les artilleurs, voyant les terres s'effondrer, s'éloignèrent dans la direction du premier abri, situé à une dizaine de mètres.

» Mais là encore la partie supérieure du talus s'ébranlait et les soldats revenaient sur leurs pas, lorsque, tout à coup, l'énorme masse de terre, s'abattit sur eux, combtant toute l'étendue de la tranchée et recouvrant un jeune maréchal-des-logis, Lemettre, âgé de vingt ans, et quatre artilleurs : Seguela, premier servant, Deguilhem, Capelle et Thifou.

» Les secours furent aussitôt organisés par les soins du capitaine Bertet et de M. Rocher, commissaire de police d'Aubervilliers, auxquels vinrent bientôt se joindre le maire et l'adjoint de la localité, MM. Damart et Vallé.

» Après dix minutes de travail on retira évanoui l'artilleur Thifou, qui reçut les soins des docteurs Michaux, Gillon et Dubreuil. On réussit à ranimer le malheureux qui fut transporté à Saint-Denis où il sera soigné à l'infirmerie du 155e régiment d'infanterie.

» Il ne fallut pas moins de vingt-cinq minutes de travail pour retrouver les corps des quatre autres victimes. Tous les soins qui leur furent prodigués demeurèrent inutiles; on ne put que constater leur décès.

» Les quatres cadavres ont été transportés à l'hôpital Saint-Martin.

» Ce terrible accident a causé à Aubervilliers une profonde émotion. A la première nouvelle, le gouverneur militaire de Paris, le général Saussier, s'est rendu au fort et a prescrit une enquête technique afin d'établir les responsabilités. »

Avis aux cultivateurs. — *Encouragement à la culture du lin et du chanvre.* — Un décret paru le 13 avril 1892 a réglé les conditions d'application de la loi du 13 janvier précédent qui a voté un crédit de 2.500.000 francs à distribuer en subvention chaque année, pendant 6 ans, à partir de 1892, aux cultivateurs français qui auront employé une partie de leurs terres (25 ares au moins) à la culture des lins et du chanvre.

Aux termes de ce décret les cultivateurs sont tenus de faire, à la mairie de la situation des terrains, *avant le 1er juin* de chaque année, une déclaration d'ensemencement contenant l'indication cadastrale et la contenance de chacune des parcelles ensemencées de lin ou de chanvre.

Cette déclaration doit en outre être certifiée exacte par deux cultivateurs habitant la commune.

Nécrologie. — M. François Millescamps, ancien brigadier de police en retraite, est mort presque subitement samedi soir, dans sa 75e année.

Un conscrit prévoyant. — Un nommé M..., marchand rue de Menin, avait l'habitude de placer son argent dans un meuble de sa chambre à coucher. Le 11 de ce mois il s'aperçut qu'il manquait 100 fr. en or dans un porte-monnaie renfermé dans un coffret. Il n'était pas possible qu'on se fut introduit chez lui par le rez-de-chaussée; car il y av